



est ce legal que la banque demande des renseignements financiers ?

Par **sroussel**, le **14/05/2022** à **15:55**

Bonjour,

Je viens de me deplacer à l'agence bancaire (credit agricole) de ma mère afin d'établir une procuration sur son compte (je gère tout le côté administratif et financier de ma mère qui a 77 ans).

Lors de ce RDV, la banquière m'a questionné sur mes revenus et mon patrimoine, j'ai d'abord refusé, ne voyant pas l'intérêt de la demande, puis j'ai dû me résoudre à répondre car cette conseillère m'a clairement dit que cela ne serait pas accepté par la banque.

Ce genre de pratique est-elle courante ?

est-ce légal ?

merci

Par **jodelariege**, le **14/05/2022** à **16:12**

bonjour

en lisant l'article ci-dessous on constate que vous n'avez pas l'obligation de fournir autre chose qu'un justificatif de votre identité, de votre domicile et de votre lien avec votre mère

pas d'obligation de fournir vos revenus et patrimoine: ceci est sans doute demandé pour pouvoir vous proposer des contrats divers et variés

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1474#:~:te>

lire aussi ceci et à "mode d'emploi"....

<https://www.aide-sociale.fr/procuration-banque/#procedure>

Par **Marck.ESP**, le **14/05/2022** à **17:18**

Bonjour

En effet, les banques sont tenues de vérifier l'identité des mandataires et font ensuite une interrogation des fichiers d'incidents ou d'interdiction bancaire.

Il fut un temps, lorsque j'exerçais dans le domaine financier, où ces moyens n'existaient pas et la pratique de se servir d'un pouvoir pour émettre des paiements ou virements, de cette manière détournée était relativement fréquente.